

# Assassinat de Dulcie September en 1988 : l'enquête ne sera pas rouverte, décide la justice française

RFI, 15 décembre 2022

**L'affaire Dulcie September, du nom de la militante anti-apartheid assassinée en plein Paris en mars 1988, ne sera pas rouverte, a décidé la justice française mercredi, 34 ans après les faits.**



Hommage à la militante sud-africaine de l'ANC Dulcie September par la ville d'Arcueil où elle vécut jusqu'à son assassinat à Paris, le 29 mars 1988. © Véronique Gaymard/RFI

C'est l'une des affaires criminelles les plus mystérieuses du temps de l'apartheid. Le 29 mars 1988, deux ans avant la chute du régime raciste en Afrique du Sud, Dulcie September, la représentante en France du parti ANC de

Nelson Mandela, est assassinée en plein Paris de six balles dans la tête.

Aussitôt, tous les regards se tournent vers les commandos de la mort du régime de Pretoria. Mais quatre ans plus tard, en 1992, l'enquête judiciaire française débouche sur un non-lieu et la famille de Dulcie September, qui n'a pas d'enfants, ne forme pas de recours.

En 2019, dans l'espoir de rouvrir l'enquête, la famille de la victime dépose plainte, en plaidant le fait que cet assassinat relève d'un crime d'apartheid, donc d'un crime contre l'humanité, qui est par nature imprescriptible.

Mais mercredi, le tribunal judiciaire de Paris a rejeté cette demande en affirmant qu'il y avait prescription et en relevant le fait qu'une voie de recours avait existé en 1992 et que la famille de la victime ne l'avait pas exploitée. On ne saura donc peut-être jamais qui a tué Dulcie September. Le mois dernier, lors de l'audience devant le tribunal de Paris, l'avocat de sa famille avait dénoncé une « affaire d'État » et « 34 ans de déni de justice ».